



Date de dépôt : 5 octobre 2022

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur la pétition des habitants du quai du Seujet** **12-14**

En date du 1^{er} novembre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Nous soussignés, habitants des immeubles 12 et 14, quai du Seujet, constatons avec consternation la dégradation de l'ambiance dans notre quartier.

Quasiment 24/24 heures, des vendeurs de drogue vaquent impunément à leur sinistre commerce, même aux abords de l'Ecole du Seujet. Il est révoltant de constater la permissivité de forces de l'ordre à leur égard.

L'attroupement de jeunes devant les entrées d'immeubles au niveau de la terrasse du 4^e étage côté rue de Saint-Jean, pour boire, fumer, jouer aux cartes ou faire de la musique, crée un sentiment d'insécurité auprès des résidents dont certains n'osent plus sortir après la tombée de la nuit.

Le vacarme tonitruant émanant de « l'Usine » jusqu'aux petites heures du matin au mépris flagrant des règlements sur le tapage nocturne nous empêche de dormir.

Nous prions instamment le Grand Conseil de demander à l'autorité compétente de prendre les mesures nécessaires pour :

- déloger les dealers de notre quartier;*
- interdire les réunions devant les entrées d'immeubles, en particulier sur les terrasses publiques aux 4^e et 5^e étages au niveau de la rue de Saint-Jean;*
- imposer aux organisateurs de soirées musicales qui se déroulent dans le bâtiment de « l'Usine » de respecter les règles de droit de manière à ce*

que nous puissions nous aussi bénéficier de calme durant les heures dévolues au sommeil et au repos.

Nous ne demandons rien d'autre que l'application et le respect de nos droits en tant que citoyens et contribuables.

N.B. 19 signatures

M. Albert Covo

Président du conseil de copropriété

14, quai du Seujet

1201 Genève

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Introduction

Les pétitionnaires expliquent qu'en tant qu'habitants du quai du Seujet, ils sont particulièrement touchés par le deal de rue et les nuisances sonores. Il s'agit d'un des quartiers qui se situent aux alentours de L'Usine, dont les spécificités environnementales sont propices à l'émergence de ces problématiques (zone boisée à proximité, lieux ouverts au public, accessibilité facilitée, activités nocturnes, etc.).

La police intervient régulièrement dans ce secteur tant en raison du bruit, que pour des plaintes liées au trafic de stupéfiants. Sur ce dernier point, la police cantonale a élaboré une stratégie ciblée, en prenant en considération les éléments caractéristiques du secteur, pour adapter sa réponse.

1. Lutte contre le trafic de stupéfiants

1.1. Etat de situation dans le secteur du quai du Seujet

1.1.1. Etat de situation général

La situation du quai du Seujet s'avère similaire à celle du secteur de la Coulouvrenière, dont notre Conseil a fait état dans son rapport du 24 août 2022 en réponse à la pétition P 2060.

Dans ce secteur, il a été constaté que les stupéfiants se vendent, en règle générale, en petites quantités. Les dealers agissent fréquemment en bandes, avec un *modus operandi* bien rodé, faisant appel à des intermédiaires. A titre

d'exemple, une première personne effectue la transaction, tandis qu'une deuxième apporte la drogue et qu'une troisième s'occupe des numéraires, ce qui complexifie l'action de la police par la présence de multiples auteurs. De surcroît, très méfiants, ils se déplacent constamment, font des rotations et quittent rapidement les lieux au moindre doute.

Il est aussi fréquent que certains dealers du quai en question procèdent à des transactions dans la zone boisée du sentier de Sous-Terre, rendant les observations et les interventions délicates au vu de la configuration des lieux.

L'Usine étant accessible au public, il est fréquent que la police intervienne à l'intérieur de ce bâtiment pour contrôler ou interpellier des dealers. A cet égard, il est apparu notamment que certains dealers s'y dissimulaient ou s'y réchauffaient après une transaction, en y rechargeant leurs téléphones portables.

En outre, il sied de mentionner que le nombre de dealers dans ce secteur, ainsi qu'au niveau de la ville, est resté stable au cours des dernières années (aucune hausse du nombre de dealers n'a été constatée par la police). Plus précisément, selon les observations récentes, aux alentours de L'Usine, environ 3 à 5 dealers sont actifs durant la journée (08 h 00-19 h 00) et 15 à 20 durant la nuit (19 h 00-02 h 00), sachant que leur nombre fluctue en fonction de divers facteurs, tels que des opérations de police interservices, de la météo et des jours de la semaine.

1.1.2. Le secteur de L'Usine en chiffres

Comme il a été évoqué plus haut, le secteur de L'Usine (qui inclut le quai du Seujet) fait partie des lieux prioritaires quant aux actions de la police ciblant les dealers de rue. A titre d'exemple, les opérations menées en ce lieu en 2021 ont permis que :

- 110 personnes soient mises à disposition du Ministère public (pour des affaires de stupéfiants);
- 110 personnes soient déclarées en infractions (détention et/ou consommation de stupéfiants);
- 204 personnes fassent l'objet de contrôles d'identité.

En résumé, ce ne sont pas moins de 424 personnes qui ont été interpellées par la police dans le secteur de L'Usine en 2021.

Depuis le début de l'année 2022, jusqu'à la fin du mois de juillet, 67 interventions ont été effectuées par la police cantonale dans ce secteur, avec les résultats suivants :

- 51 personnes ont été mises à disposition du Ministère public (pour des affaires de stupéfiants);

- 21 personnes ont été déclarées en infraction (détention et/ou consommation de stupéfiants);
- 203 personnes ont fait l'objet de contrôles d'identité.

1.1.3. Typologie des drogues vendues

Le produit principalement consommé dans cette zone est la marijuana (environ 70%), vendue tout au long de la journée. Le prix d'un sachet contenant entre 2 et 2,5 grammes de produit varie entre 40 et 50 francs.

La cocaïne (environ 15%) est toutefois également disponible à tout moment, comme les drogues de synthèse (environ 15%), telles que l'ecstasy ou la MDMA (3,4-méthylènedioxy-N-méthylamphétamine), ces drogues dures étant privilégiées surtout le soir et durant la nuit. La « boulette » contenant environ 0,8 gramme de cocaïne est vendue entre 80 et 100 francs. Des « demi-boulettes » sont également disponibles, d'une contenance de 0,3 gramme, pour un prix variant entre 30 et 40 francs. Pour sa part, la pilule d'ecstasy ou de MDMA est vendue 10 francs pièce, diminuant son tarif de moitié par rapport à l'année précédente.

S'agissant du crack, la présence de ce produit n'a pas augmenté significativement et ne reste que marginale. Le profil des consommateurs fréquentant ce secteur ne correspond pas à ce type de produit.

1.2. Stratégies de lutte générales contre le deal de rue

1.2.1. Dispositif DAMOCLES

Comme nous l'avons mentionné également dans le rapport répondant à la pétition P 2060, depuis 2015, la police cantonale a mis en place un concept global d'intervention et de coordination des différentes forces dans le domaine de la lutte contre les trafics de stupéfiants, nommé opération DAMOCLES. Les moyens de la police en la matière, au travers notamment de la brigade de la voie publique et des stupéfiants (BVPS), de la brigade de sécurité publique (BSP) et des enquêteurs de sécurité publique (ESP) de la police de proximité, sont coordonnés par le COPIL DAMOCLES.

L'objectif des actions coordonnées dans le cadre de cette opération est de s'attaquer à tous les niveaux du trafic, à savoir les filières d'importation, les réseaux de revendeurs locaux, les dealers de rue et les toxicomanes, en s'appuyant sur divers services de police, mais également sur l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF – anciennement Corps des gardes-frontière).

Dans le cadre de ce concept, les objectifs stratégiques ont été fixés de la manière suivante :

- lutte contre le deal de rue et plus précisément la visibilité du trafic;

- maintien de l'effort pour limiter la demande exogène;
- maintien de la répression contre l'offre, ainsi que contre le blanchiment d'argent lié aux trafics.

Pour concrétiser la lutte contre le deal de rue (visibilité du trafic), la police procède à la stratégie éprouvée de « harcèlement » et priorise et coordonne ses actions urbaines de voie publique, tant en civil qu'en uniforme, sur les secteurs de L'Usine, de Plainpalais et des Pâquis, qui restent des zones privilégiées en matière de deal de rue.

Les activités du dispositif DAMOCLES, qui coordonne les actions des différents services de la police cantonale en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants, ont été suspendues durant la pandémie du COVID-19, les forces ayant dû être orientées sur d'autres problématiques. Dès le mois de mai 2021, ce dispositif a été remis en place avec les différents partenaires policiers.

1.2.2. Maintenir la répression contre l'offre, ainsi que contre le blanchiment d'argent lié aux trafics

Les différentes actions entreprises au niveau du trafic de rue, notamment au travers de l'opération DAMOCLES, permettent de maintenir la pression contre l'offre de stupéfiants. Les opérations régulières, ciblées et conjointes menées par les différents services luttant contre le trafic de stupéfiants font également pression sur les moyens mis en œuvre par les dealers pour satisfaire la demande. La police doit continuellement adapter ses méthodes de travail afin de maintenir le niveau de pression suffisant.

La priorisation d'opérations ciblées a permis d'observer un nouveau phénomène, pour l'heure marginal, à savoir que certains dealers responsables de « plans » sur notre territoire redirigent les toxicomanes sur celui du canton de Vaud.

La police agit en outre sur l'aspect du blanchiment d'argent lié au trafic. Dans ce cadre, elle opère soit au travers des saisies en numéraires réalisées au cours de perquisitions ou par le biais du Ministère public en gelant des avoirs dès lors qu'ils sont liés au trafic de stupéfiants. Une enquête conjointe et coordonnée par plusieurs brigades est par ailleurs en cours dans ce domaine.

1.2.3. Mesures d'éloignement

Dans le cadre de cette lutte contre la visibilité du trafic, le prononcé de mesures d'éloignement est également une stratégie mise en œuvre. En 2021, la police a prononcé 193 interdictions de zone pour infraction à la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes, du 3 octobre 1951 (LStup;

RS 812.121), dans notre canton. Parmi celles-ci, 15 interdictions de centre-ville ont été notifiées dans le secteur de L'Usine.

1.2.4. *Détentions administratives*

Durant l'année 2021, 255 mises en détention administrative ont été prononcées, dont 90 pour des affaires liées au trafic de stupéfiants. Ces mesures permettent de procéder à l'expulsion du territoire suisse de dealers qui se trouvaient, par ailleurs, en situation irrégulière.

A ce propos, il est important de spécifier que les places de détention administrative sont limitées et le traitement des procédures de réadmission « Dublin », à savoir dans les pays européens où les demandes d'asile ont été déposées (qui concernent la plupart des dealers du centre-ville), sont longues, rendant ce type de mesure malheureusement exceptionnel.

2. **Lutte contre les nuisances sonores**

2.1. *Etat de situation générale et données statistiques*

En ce qui concerne la problématique liée au bruit, tout d'abord, il convient de constater que, sur la base des données dont dispose la police cantonale, le nombre de réquisitions de bruit provenant de la place des Volontaires et de ses abords ont augmenté en 2020 et 2021, en comparaison avec 2019.

Nombre d'interventions de la Police cantonale :

<i>Raison d'intervention :</i>	<i>Bruit</i>	<i>Bruit, conflits, et agressions réunis</i>
2019 secteur L'Usine	28	106
2020 secteur L'Usine	33	109
2021 secteur L'Usine	37	118
2019 place des Volontaires et périphérie	12	
2020 place des Volontaires et périphérie	14	
2021 place des Volontaires et périphérie	20	

2.2. *Bruit émanant du secteur de L'Usine*

L'Usine se définit comme un centre culturel autogéré accueillant nombre d'activités qui se déroulent en principe à l'intérieur des locaux, hormis des événements de divertissement ponctuels dans l'espace public, lesquels sont alors soumis à l'autorisation de la Ville de Genève.

S'agissant des bruits de basses qui proviendraient de la musique, la police n'a pas identifié une telle cause, dans la mesure où aucun élément relatif à des événements extérieurs organisés par L'Usine sans autorisation préalable n'a été porté à sa connaissance. Il n'est toutefois pas exclu que les nuisances trouvent leur origine dans l'ouverture des portes des sorties de secours en cas de chaleur ou pour une autre raison.

Par ailleurs, il est constaté que l'activité culturelle de L'Usine, destinée à une population jeune et festive, conjuguée à des événements ponctuels au Bâtiment des Forces Motrices et au Palladium, génère des nuisances sonores consécutives au comportement de la clientèle qui se déplace, ou de celle qui reste à l'extérieur des lieux pour fumer.

La police reste toutefois attentive aux excès qui pourraient survenir et ainsi dépasser le niveau sonore inhérent à la nature même des activités qui sont pratiquées au sein des bâtiments ou autorisées dans l'espace public environnant.

2.3. Bruit émanant des activités devant les entrées d'immeubles et sur les terrasses

Durant l'année 2021, la police a été sollicitée à 17 reprises dans le secteur Coulouvrenière / Seujet en raison des nuisances sonores, dont des groupes de jeunes étaient à l'origine. La plupart des appels ont eu lieu entre 15 h 00 et 19 h 00. Seules 3 interventions ont été nécessaires au-delà de 22 h 00.

Dans ce même périmètre, depuis le début de l'année 2022, jusqu'à la fin du mois de juillet, la police n'a été sollicitée qu'une seule fois en raison de nuisances sonores émanant de groupes de jeunes. Les autres réquisitions concernaient du bruit provenant d'appartements.

S'il n'est pas exclu que les nuisances sonores proviennent des terrasses publiques, un tel constat n'a toutefois pas été mis en évidence par la police. A l'instar des préaux d'écoles qui peuvent constituer un lieu de rassemblement susceptible de générer certaines nuisances sonores, la question du libre accès à ces terrasses pourrait être discutée avec les propriétaires de l'immeuble en question. La police est d'ailleurs en contact régulier avec les régies immobilières de plusieurs immeubles situés au quai du Seujet, afin d'aborder la problématique et d'évoquer des solutions en vue de rendre ces zones moins attractives et plus difficilement accessibles.

3. Conclusion

Le trafic de rue dans le quartier du Seujet a bien été identifié par la police cantonale, qui a élaboré une stratégie ciblée pour lutter contre ce trafic, et a adapté son dispositif et ses actions aux particularités de ce secteur. Dans le

cadre du dispositif DAMOCLES, des opérations régulières, soit hebdomadaires sont organisées sur plusieurs tranches horaires par l'ensemble des acteurs dédiés à cette lutte. La situation ne s'étant pas encore normalisée, la police maintiendra ses efforts en la matière et se tiendra prête à s'adapter en cas d'évolution.

Quant aux nuisances sonores, elles apparaissent pour le moins contenues et doivent continuer à faire l'objet d'une surveillance par la police, de concert avec les régies immobilières concernées, en ce qui concerne les terrasses.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA